

**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2016**

N° 2016DC/112 – Feuille 1

Date de convocation : 22 septembre 2016

Conseillers en exercice : 56	Présents : 47	Votants : 53
------------------------------	---------------	--------------

**Adoption du Règlement de collecte
des déchets ménagers et assimilés**

L'an deux mille seize, le trente septembre à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle du Bâtiment « Formation » de l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques à SAINT PIERRE QUIBERON.

Etaient présents : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Marie-Thérèse BAILOT, Bernard BODIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Marie-Claude DEVOIS, Lucienne DREANO, Jean DUMOULIN, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Gérard GUILLOU, Marie-Pierre HELOU, Bernard HILLIET, Fay HURLEY, Michel JEANNOT, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Laurence LE DUVEHAT, Léniaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Françoise NAEL, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Guy ROUSSEL, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Andrée VIELVOYE.

Absents ayant donné pouvoir : Serge CUVILLIER à Bernadette DESJARDINS, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Roger JOFES à Laurence LE DUVEHAT, Ronan LE DELEZIR à Annie AUDIC, Olivier LEPICK à Monique THOMAS, Florence SEVENO à Dominique RIGUIDEL.

Absents excusés : Jean-Michel BELZ, Laurence PINGRENON.

M. Franck VALLEIN s'étant retiré.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2224-13 et suivants;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Morbihan en date du 17 mai 2016 portant modification des Statuts de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n°2016DC/100 en date du 30 septembre 2016 relative à la mise en conformité des Statuts de la Communauté de communes ;

N° 2016DC/112 – Feuille 2

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 20 juin 2016 sur le Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés ;

Considérant que la Communauté de communes exerce la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » depuis le 1^{er} janvier 2014 sur l'ensemble de son territoire en lieu et place du Syndicat Mixte d'Auray Belz Quiberon Pluvigner. Elle a pour mission d'organiser le service Déchets, de contrôler sa bonne exécution et de décider des investissements à réaliser ;

Considérant qu'à ce titre, il convient d'adopter un règlement de service relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés ;

Considérant que le document a notamment pour objectif de :

- fixer les catégories de déchets admissibles et leurs règles de collecte,
- préciser les règles de sécurité applicables aux opérations de collecte,
- déterminer les règles de dotations en bacs en fonction des catégories d'usagers,
- préciser les dispositions financières et de tarifications du service applicables sur le territoire,
- rappeler les sanctions auxquels les contrevenants au présent règlement peuvent être soumis ;

Après avoir entendu le rapport de M. Dominique RIGUIDEL, Vice-président, Délégué Rapporteur du Budget-Finances-Ordures ménagères-Gestion des déchets ;

Le Bureau en date du 16 septembre 2016 ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'adopter le Règlement de service Déchets annexé à la présente délibération ;**
- **d'autoriser le Président à signer de tout document y afférent.**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le :

13 OCT. 2016

Le Président,


Philippe LE RAY

